

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2020 »

la date :

« 1^{er} juillet 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le précédent.